

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 10 juillet 2020 à 19H30

Le Conseil Communautaire des Quatre Vallées s'est réuni le vendredi 10 juillet 2020 à 19h30 à la salle « René LARCHERON » de Ferrières-en-Gâtinais (la Sous-Préfecture a été informée), compte-tenu de l'état d'urgence sanitaire, avec le respect de la distanciation, des gestes barrières. Le public était limité à 40 personnes.

Date de convocation au Conseil de Communauté : 06/07/2020

Le doyen d'âge ouvre la séance et prend la présidence de l'assemblée, appelle et installe les nouveaux élus, fait procéder à l'élection du Président et ce, jusqu'à l'élection du président : M. Jacques DUCHEMIN

Il est rappelé que la séance est enregistrée.

L'ordre du jour est composé de l'installation du nouveau Conseil Communautaires (points dans le 1.) mais également d'autres points à l'ordre du jour (points dans le 2.) afin d'assurer le bon fonctionnement et la continuité des services de la CC4V (tarifs débutant en septembre 2020 avec la rentrée scolaire et activité économique).

Compte-tenu du vote à bulletins secrets pour l'installation du Conseil Communautaire, le Conseil Communautaire est uniquement en présentiel.

M. Jacques DUCHEMIN procède donc à l'appel des délégués.

Les Communes sont représentées par leurs délégués.

Présents : M. Jean-Luc D'HAEGER, M. Jean-Claude DELLION, M. Jean-Louis VERCRUYSEN, Mme Françoise BERNARD, M. Daniel CONSTANT, Mme Isabelle MARTIN, M. Joël LELIEVRE, M. Didier GIBAUT, M. Jean BERTHAUD, Mme Sophie VRAI, M. Guy DUSOULIER, Mme Angélique LEROY, Mme Delphine PELET, M. Daniel FRISH, Mme Sylvie DE KILKHEN, M. Gérard LARCHERON, Mme Sylvie COSTA, M. Frédéric NERAUD, Mme Muriel CHAUVOT, M. Jacques DUCHEMIN, Mme Nadia DERRADJI, M. Alain BEAUNIER, Mme Nathalie ROUX, Mme Evelyne LEFEUVRE, M. Philippe FOURCAULT, Mme Nadia MARTIN, Mme Marie-José THOMAS, M. Pascal DROUIN, M. Rémi DURAND, M. Claude MADEC-CLEÏ, M. Yves ROGER, M. Éric BUTTET, M. Joël FACY, M. Pascal DE TEMMERMAN, Mme Hélène DHAMS, M. Didier COP, Mme Bernadette PERON, M. Michel HARANG, Mme Céline GADOIS, M. Claude LELIEVRE, Mme Françoise WOEHLÉ, Mme Chantal LAMIGE-ROCHE.

Absents excusés et représentés : M. Mohamed BEN MAHFOUD a donné pouvoir à M. Guy DUSOULIER, Mme Christine CREUZET a donné pouvoir à M. Pascal DROUIN, M. Jacques HUC a donné pouvoir à M. Jean-Luc D'HAEGER.

Absents excusés : M. Éric CAILLARD

En exercice : **46**

Présents : 42

Absents : 1

Pouvoirs : **3**

Votants : 45

Assistaient à la réunion :

Pour le personnel de la CC4V, Mme Karine BORDAS (DGS), Mme Aurélie GOUSSET, Mme Céline MARTIN, Mme Emeline FRAMBOISIER, Mme Christelle LAUMONIER, Mme Christine CROCHET, M. Éric BEAUVAIS, Mme Aude BRUZI, Mme Valérie BAUDOUIN, Mme Séverine ROGUE, Mme Jessica FORTON.

Assistaient également, en tant que public, d'autres personnes extérieures au Conseil de Communauté.

Mme Sophie VRAI est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 4 juin 2020 a été approuvé à l'unanimité, par les élus présents lors de ce conseil.

SOMMAIRE DES DELIBERATIONS – ORDRE DU JOUR

DÉROULEMENT DE LA SEANCE..... Erreur ! Signet non défini.

1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE..... 4

A.	Appel et Installation des délégués au Conseil Communautaire (Délibération n°2020/07/01)	4
B.	Élection de la/du Président(e) de la Communauté de Communes des Quatre Vallées (Délibération n°2020/07/02)	4
C.	Définition du nombre de Vice-Président(e)s et des autres membres du bureau (Délibération n°2020/07/03)	5
D.	Élection des Vice-Président(e)s et autres membres du bureau (Délibération n°2020/07/04)	5
E.	Élection des autres membres du bureau de la communauté (Délibération n°2020/07/05).....	7
F.	Lecture de la charte de l'élu local (Délibération n°2020/07/06)	8
G.	Indemnités de fonction du/de la Président(e) et des Vice-Président(e)s (Délibération n°2020/07/07)	8
H.	Instauration d'une conférence des maires et débat sur un pacte de gouvernance (Délibération n°2020/07/08)	9
I.	Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers le/la Président(e) de la CC4V (Délibération n°2020/07/09)	9
J.	Création des commissions thématiques intercommunales (Délibération n°2020/07/10).....	10
K.	Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers le bureau communautaire (Délibération n°2020/07/11)	11
L.	Désignation de représentants – Désignation des conseillers communautaires au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) (Délibération n°2020/07/12)	12
M.	Désignation des conseillers communautaires au sein des organismes extérieurs (Délibération n°2020/07/13)	13
N.	Désignation des conseillers communautaires au sein de l'EPFLI Foncier Cœur de France (Délibération n°2020/07/14)	13
O.	Désignation des conseillers communautaires au sein du Syndicat Mixte Intercommunal Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) (Délibération n°2020/07/15).....	14
P.	Désignation des conseillers communautaires au sein du PETR (Délibération n°2020/07/16).....	14
Q.	Désignation des conseillers communautaires au sein de Loiret Numérique (Délibération n°2020/07/17)	15
R.	Désignation des conseillers communautaires au sein du GIP Recia (Délibération n°2020/07/18).	15
S.	Désignation des conseillers communautaires au sein de l'EPAGE du Bassin du Loing (Délibération n°2020/07/19)	15
T.	Désignation des conseillers communautaires au sein du syndicat mixte de gestion de la fourrière animale du Loiret (Délibération n°2020/07/20)	16
U.	Désignation de représentants – Désignation d'un conseiller communautaire au sein du CNAS (Délibération n°2020/07/21)	16
V.	Désignation de représentants – Création d'une commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Désignation des membres (Délibération n°2020/07/22)	16
W.	Désignation de représentants – Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) (Délibération n°2020/07/23).....	17
X.	Délégation du Droit de Prémption Urbain de la CC4V aux communes (Délibération n°2020/07/24)	17

2. EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES	18
A. Piscines de Corbeilles et Ferrières pour l'année 2020-2021 : Tarifs de participation des communes et syndicats extérieurs à la CC4V dans le cadre scolaire à compter de septembre 2020 (Délibération n°2020/07/25)	18
B. Piscines de Corbeilles et Ferrières pour l'année 2020-2021 : Convention d'autorisation temporaire d'occupation auprès des associations et vote des redevances en découlant (Délibération n°2020/07/26) ..	18
3. CULTURE	19
A. Conservatoire de Musique de Montargis: Vote des tarifs 2020-2021 (Délibération n°2020/07/27)	19
B. Délégation du Conseil Communautaire au/à la Président(e) pour le marché de travaux d'extension du Musée du Verre et de ses Métiers - Dordives (Délibération n°2020/07/28)	19
4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	19
A. Approbation du Bilan de la Concertation préalable à la Création de la ZAC de « l'Eco-parc de Ferrières-en-Gâtinais » et de la mise à disposition du Dossier d'étude d'impact du projet (Délibération n°2020/07/29)	19
B. Approbation de la Création de la ZAC de l'Eco-parc de Ferrières-en-Gâtinais (Délibération n°2020/07/30)	20
C. Délégation du Conseil Communautaire au/à la Président(e) pour les marchés en cours - Dossier Eco-parc – Ferrières-en-Gâtinais (Délibération n°2020/07/31).....	20
D. Dégrèvement Exceptionnel de CFE au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire (Délibération n°2020/07/32)	21
5. INFORMATIONS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	21
A. Décisions prises en application de l'Article L.5211-10 du CGCT : Délégation au/à la Président(e) par le Conseil Communautaire et délégations dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire	21

1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

A. Appel et Installation des délégués au Conseil Communautaire (Délibération n°2020/07/01)

Doyen d'âge : M. Jacques DUCHEMIN

Appel des délégués,

A l'appel des conseillers communautaires nouvellement désignés, il les déclare installés dans leurs fonctions. Le quorum est atteint.

Le Conseil communautaire est donc installé dans ses fonctions.

B. Élection de la/du Président(e) de la Communauté de Communes des Quatre Vallées (Délibération n°2020/07/02)

M. DUCHEMIN a lancé l'appel à candidature pour la présidence de la CC4V.

M. Gérard LARCHERON (Maire de Ferrières) s'est présenté à la présidence de la CC4V.

« M. LARCHERON souhaite la bienvenue à tous les élus du nouveau mandat. Il propose d'élargir le champ d'actions de la CC4V et de mettre en place les dispositions suivantes :

- Un Bureau élargi à tous les Maires de la CC4V, avec les Vice-Présidents ;
- Un conseil des Maires (pouvant être simultanément avec le Bureau) au cours duquel seront étudiés des dossiers et projets d'avenir du territoire de la CC4V ;
- Élargir la gouvernance de la CC4V à 11 Vice-Présidents afin de mieux répartir les charges de travail sur tout le territoire en n'oubliant les communes à faible population, et ainsi faciliter la gestion de la CC4V.

Il indique qu'il sera ouvert à la discussion comme il l'a été précédemment, qu'il est un homme de dialogue mais qu'il faut savoir trancher. Il souhaite que, tous les élus, lors du Conseil Communautaire et des Commissions, puissent mettre en œuvre des actions afin d'améliorer le quotidien et la qualité de vie des concitoyens de la CC4V. Lorsque l'on regarde dans le rétroviseur, il ne faut pas être déçu de qui a été fait au cours de la précédente mandature.

M. LARCHERON remercie les Vice-Présidents du précédent mandat d'assister à ce conseil d'installation de la nouvelle gouvernance. »

M. DUCHEMIN sollicite des « assesseurs » volontaires afin de tenir le bureau de vote :

- Mme Françoise BERNARD (Maire de Corbeilles) ;
- M. Michel HARANG (Maire de Préfontaines).

M. DUCHEMIN a fait procéder au vote des conseillers communautaires à bulletins secrets.

Les assesseurs ont dépouillé les bulletins.

M. DUCHEMIN annonce le résultat : M. LARCHERON obtient 43 voix, 1 bulletin nul et 1 bulletin blanc.

M. Gérard LARCHERON est proclamé Président de la Communauté de Communes des Quatre Vallées.

M. DUCHEMIN laisse la parole à M. Gérard LARCHERON, Président de la CC4V, qui prend la présidence de l'assemblée et fait procéder au vote des délibérations suivantes.

M. LARCHERON remercie les élus de leur confiance. Il note qu'il a obtenu plus de voix qu'en 2014. Il remercie tous ceux qui ont apprécié la gouvernance qu'il a menée jusque-là et qu'il en sera de même pour l'avenir. Il précise que tous les élus vont travailler ensemble, avec écoute et passion.

C. Définition du nombre de Vice-Président(e)s et des autres membres du bureau (Délibération n°2020/07/03)

M. LARCHERON indique qu'il faut tout d'abord, définir le nombre de Vice-Présidents de la CC4V et des autres membres du bureau.

M. LARCHERON propose, suite aux échanges avec les Maires et élus, 11 Vice-Présidents, pour une organisation consensuelle. Il en avait prévu 12 mais il n'a pas de candidat à proposer pour le 12^{ème}. En effet, certains nouveaux élus sont engagés dans d'autres syndicats et/ou activité.

M. LARCHERON propose les 11 commissions thématiques suivantes :

- Actions sociales ;
- Développement Économique ;
- Finances ;
- Travaux et Bâtiments ;
- Actions Jeunesse ;
- Environnement et Mobilité ;
- Communication, Tourisme, Culture et Patrimoine ;
- Travaux Voiries et Réseaux ;
- Aménagement de l'espace, Urbanisme ;
- Eau et Assainissement ;
- Actions sportives.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

FIXER le nombre de Vice-Président(e)s à 11 et les autres membres du bureau seront au nombre de 12.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

D. Élection des Vice-Président(e)s et autres membres du bureau (Délibération n°2020/07/04)

M. LARCHERON, a invité les élus à procéder à l'élection des Vice-Président(e)s. Il précise qu'il faut voter pour chaque Vice-Président(e) et chaque membre du bureau.

Pour les Vice-Président(e)s, M. LARCHERON propose, en essayant au mieux de respecter la parité, en fonction de leur disponibilité et proximité pour faciliter les signatures :

- 1^{ère} Vice-Présidente – Actions sociales : Mme Evelyne LEFEUVRE (Fontenay) ;
- 2^{ème} Vice-Président – Développement Économique : M. Rémi DURAND (Gondreville) ;
- 3^{ème} Vice-Président – Travaux et Bâtiments : M. Pascal DROUIN (Girolles) ;
- 4^{ème} Vice-Président – Actions Jeunesse : M. Claude MADEC-CLEI (Griselles) ;
- 5^{ème} Vice-Président – Environnement et Mobilité : M. Jean BERTHAUD (Dordives) ;
- 6^{ème} Vice-Président – Communication, Tourisme, Culture/Patrimoine : Mme Hélène DHAMS (Nargis) ;
- 7^{ème} Vice-Président – Travaux Voiries et Réseaux : M. Joël LELIEVRE (Corbeilles) ;
- 8^{ème} Vice-Président – Aménagement de l'espace, Urbanisme : Mme Sylvie COSTA (Ferrières) ;
- 9^{ème} Vice-Président – Eau et Assainissement : M. Jean-Louis VERCRUYSEN (Chevry) ;
- 10^{ème} Vice-Président – Actions sportives : M. Guy DUSOULIER (Dordives) ;

M. LARCHERON demande s'il y a des élus candidat pour la commission Finances. Il a un candidat mais ne veut pas l'imposer car c'est un élu de Ferrières, et il y aurait donc 3 élus de Ferrières Vice-Présidents.

M. LARCHERON propose comme Vice-Présidente en charge des Finances : Mme Muriel CHAUVOT (Ferrières).

M. BERTHAUD est d'accord sur la demande d'un(e) volontaire à la Vice-Présidence « Finances » et demande si le Président pourrait prendre en charge cette commission car les débats seront nombreux avec le Pacte Financier et Fiscal. Il remercie M. LARCHERON pour lui avoir attribué la commission Environnement et Mobilité et souhaiterait qu'elle soit intitulée « Transition Ecologique, Environnement et Mobilité ».

M. LARCHERON précise que le Président de la CC4V est convié à toutes les commissions et qu'il a assisté à toutes les commissions Finances depuis 12 ans. Cependant, il est important qu'il y ait un élu qui préside cette commission et qui travaille avec les services de la CC4V pour l'élaboration et le suivi des budgets. M.

LARCHERON indique qu'il ne faut pas trop charger la mule et cite Racine « Si on veut aller loin, il faut ménager sa monture. »

M. LARCHERON indique qu'il avait proposé cette commission à un élu d'une commune à l'Ouest de la CC4V mais que ce dernier s'est désisté pour raisons professionnelles. C'est la raison pour laquelle, il propose Mme Muriel CHAUVOT car elle est adjointe à la Mairie de Ferrières, chargée des Finances, ancienne comptable et secrétaire de Mairie, et donc qui maîtrise la M 14 et ainsi les services de la CC4V.

M. LARCHERON précise qu'il a regroupé la commission « Communication, Tourisme, Culture et Patrimoine » suite au désistement d'un élu. M. BERTHAUD s'interroge sur la possibilité de créer des commissions différentes pour cette thématique afin d'éviter de mélanger des secteurs qui ne sont pas liés. M. BERTHAUD pense que la Culture et le Tourisme sont deux compétences devant être distinguées, et qu'il se positionnera dans ce sens dans la commission. M. LARCHERON indique que ces 2 thématiques devaient être séparées et que faute de candidat, il a été dans l'obligation de les regrouper. Un 12^{ème} Vice-Président délégué pourra être élu dans les mois à venir si nécessaire, afin d'aider Mme DHAMS.

Puis, les élus procèdent aux élections des Vice-Présidents.

Rang des Vice-Président(e)s	Vice-Président(e)s	Commissions	Votes exprimés	Votes Blancs
1 ^{ère} Vice-Présidente	Mme Evelyne LEFEUVRE (Fontenay)	Actions sociales	45	0
2 ^{ème} Vice-Président	M. Rémi DURAND (Gondreville)	Développement Économique	43	2
3 ^{ème} Vice-Présidente	Mme Muriel CHAUVOT (Ferrières)	Finances	42	3
4 ^{ème} Vice-Président	M. Jean BERTHAUD (Dordives)	Transition Ecologique, Environnement et Mobilité	31	14
5 ^{ème} Vice-Président	Mme Hélène DHAMS (Nargis)	Communication, Tourisme, Culture et Patrimoine	45	0
6 ^{ème} Vice-Présidente	M. Pascal DROUIN (Girolles)	Travaux et Bâtiments	44	1
7 ^{ème} Vice-Président	Mme Sylvie COSTA (Ferrières)	Aménagement de l'espace, Urbanisme	42	3
8 ^{ème} Vice-Président	M. Joël LELIEVRE (Corbeilles)	Travaux Voiries et Réseaux	43	2
9 ^{ème} Vice-Président	M. Claude MADEC-CLEI (Griselles)	Actions Jeunesse	42	3
10 ^{ème} Vice-Président	M. Jean-Louis VERCRUYSSSEN (Chevry)	Eau et Assainissement	40	5
11 ^{ème} Vice-Président	M. Guy DUSOULIER (Dordives)	Actions sportives	38	7

Mme LEFEUVRE remercie les élus de leur confiance et indique qu'il va y avoir beaucoup de travail, notamment dans le secteur de la santé, sur le territoire de la CC4V.

M. LARCHERON rappelle que le développement économique comprend le suivi, la gestion, la création, l'aménagement et l'entretien des ZAE, les budgets y afférant, la politique locale du commerce, la promotion du tourisme (relation transverse Mme DHAMS dans le cadre du Tourisme), l'organisation et la gestion des commissions. Les contenus des commissions peuvent évoluer dès lors que les Vice-Présidents seront en poste.

M. DURAND remercie les élus pour leurs votes.

M. BERTHAUD remercie tous les élus et pour le record des bulletins blancs. Dans les débats, chacun a sa personnalité. Si nous sommes en désaccord, nous pouvons l'exprimer par le vote. Il rappelle que la transition écologique, c'est un sujet important pour nous et nos enfants.

Mme DHAMS remercie pour ce vote. Elle fait référence aux propos de M. LARCHERON concernant les finances et qu'il ne fallait pas trop charger la mule. Elle fera tout son possible pour être une bonne mule, même si la charge est un peu lourde. Mais si la charge est trop lourde, elle fera appel aux élus présents, appétant au tourisme.

M. LARCHERON remercie Mme DHAMS d'avoir accepté ce poste, sait qu'elle est à même de synthétiser les dossiers. Il sera possible de remoduler cette commission en fonction de son ampleur.

M. DROUIN remercie les élus pour leur confiance et il mettra tout en œuvre pour ne pas les décevoir.

Mme COSTA remercie pour cette confiance renouvelée. Elle remercie les élus du précédent mandat pour leur assiduité et leur travail remarquable au cours des commissions PLUi. Elle remercie également les 19 Maires toujours présents aux réunions, ainsi que Mme LAUMONIER et Mme BRUZI pour leur travail remarquable.

Mme COSTA indique qu'une synthèse pédagogique sur le PLUi a été rédigé avec Mme LAUMONIER et Mme BRUZI et qu'elle vous sera adressée prochainement.

M. LELIEVRE remercie l'assemblée et espère être à la hauteur de ce qu'il va lui être demandé.

M. VERCRUYSEN remercie les élus pour leur confiance.

M. DUSOULIER remercie et indique que cela fait plus de 45 ans qu'il défend le sport sur une partie de la CC4V, il fera de même sur l'autre moitié mais moins longtemps.

Après les élections en bonne et due forme, les conseillers communautaires sont proclamés Vice-Présidents de la CC4V (e) et déclarés installés comme mentionné dans le tableau ci-dessus.

Un tableau sera adressé ultérieurement pour la constitution des commissions. M. LARCHERON précise que tous les élus sont considérés sur un même pied d'égalité.

E. Élection des autres membres du bureau de la communauté (Délibération n°2020/07/05)

M. LARCHERON a invité les élus à procéder à l'élection des autres membres du bureau (les Maires n'étant pas Vice-Président) qui sont les Maires du Bignon, Chevannes, Corbeilles, Courtempierre, Mignères, Mignerette, Nargis, Préfontaines, Rozoy, Sceaux, Treilles et Villevoques.

Après l'élection de chacun, les conseillers communautaires sont proclamés membres du bureau, comme mentionné dans le tableau ci-dessous :

Conseillers communautaires	Membres du bureau	Votes exprimés	Votes Blancs
M. Jean-Claude DELLION, Maire de Chevannes	2 ^{ème} membre du bureau	45	0
Mme Françoise BERNARD, Maire de Corbeilles	3 ^{ème} membre du bureau	44	1
M. Didier GIBault, Maire de Courtempierre	4 ^{ème} membre du bureau	43	1 Blanc/1 Nul
M. Jean-Luc D'HAEGER, Maire du Bignon-Mirabeau	1 ^{er} membre du bureau	45	0
M. Éric BUTTET, Maire de Mignères	5 ^{ème} membre du bureau	45	0
M. Joël FACY, Maire de Mignerette	6 ^{ème} membre du bureau	45	0
M. Pascal DE TEMMERMAN, Maire de Nargis	7 ^{ème} membre du bureau	45	0
M. Michel HARANG, Maire de Préfontaines	8 ^{ème} membre du bureau	44	1
M. Jacques HUC, Maire de Rozoy-le-Vieil	9 ^{ème} membre du bureau	44	1
Mme Céline GADOIS, Maire de Sceaux-du-Gâtinais	10 ^{ème} membre du bureau	45	0

Mme Françoise WOEHLÉ, Maire de Treilles-en-Gâtinais	11 ^{ème} membre du bureau	45	0
Mme Chantal LAMIGE-ROCHE, Maire de Villevoques	12 ^{ème} membre du bureau	44	1

M. LARCHERON fait une interruption afin de présenter les agents de la CC4V aux élus communautaires :

- Mme Aude BRUZI, chargée de mission Urbanisme ;
- Mme Christelle LAUMONIER, Responsable Zones d'activités, Eco-parc ;
- Mme Valérie BAUDOUIN, Adjointe à la DGS, Responsable Comptabilité ;
- M. Éric BEAUVAIS, services techniques, bâtiments ;
- Mme Christine CROCHET, musée du Verre ;
- Mme Emeline FRAMBOISIER, Responsable Culture Tourisme ;
- Mme Jessica FORTON, Responsable ALSH de Ferrières ;
- Mme Céline MARTIN, Responsable Eau, Assainissement et autres ;
- Mme Aurélie GOUSSET, Accueil, secrétariat et autres ;
- Mme Karine BORDAS, Directrice Générale de la CC4V.

M. LARCHERON excuse M. Frédéric SEGURA, Responsable Enfance-Jeunesse, en raison d'une suspicion de la COVID-19.

M. LARCHERON remercie Mme BORDAS pour le management de ses équipes.

F. Lecture de la charte de l'élu local (Délibération n°2020/07/06)

Le Président a procédé à la lecture de la charte de l'élu local.

Le conseil communautaire reconnaît que le Président a lu la charte de l'élu local et qu'elle a été remise à chaque conseiller communautaire.

G. Indemnités de fonction du Président et des Vice-Président(e)s (Délibération n°2020/07/07)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

VERSER les indemnités suivantes dès que les arrêtés de délégation de fonction et de signature seront exécutoires.

TABLEAU ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION

		Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur*
Président (taux max 48.75 pour strate de 10 000 à 19 999 habitants)		45 %
Vice-Président(e)s (Taux max 20,63% pour un effectif maximum de 8)	1 ^{ère} Vice-Présidente	18 %
	11 Vice-Président(e)s	15.08 %

* Indice brut terminal 3 889.4 de la Fonction Publique Territoriale au 01/01/2019 (pour information, hors délibération)

PRÉLEVER les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits ;

DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2020 de la CC4V.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

H. Instauration d'une conférence des maires et débat sur un pacte de gouvernance (Délibération n°2020/07/08)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, d'instaurer :

- Une conférence des maires composée de l'ensemble des maires des 19 communes. Elle se réunit toutes les fois que l'intérêt général le justifie. Cette conférence, dont le rôle est consultatif, est une instance de concertation et d'information, et ne dispose d'aucune compétence décisionnelle ;
- Elle se réunira selon l'ordre du jour déterminé, à l'initiative du Président, qui la présidera ou, dans la limite de 4 réunions par an, à la demande d'un tiers des maires. L'EPCI en fixera les règles de fonctionnement ;
- Précise qu'un pacte de gouvernance, non obligatoire, pourra être envisagé. Au préalable, un débat sur son contenu devra avoir lieu. Puis, il faudra l'adopter dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général et les communes disposeront de 2 mois à compter de sa transmission pour donner leur avis.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

I. Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président de la CC4V (Délibération n°2020/07/09)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

CHARGER le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

MARCHES PUBLICS

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres, des appels à projets, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et par catégories suivantes :
 - o **Les marchés de travaux** d'un montant inférieur ou égal à 200 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;
 - o **Les marchés de fournitures** d'un montant inférieur ou égal à 200 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;
 - o **Les marchés de services** (dont les études et prestations intellectuelles, de maîtrise d'œuvre) d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants.
- De signer, en cas de besoin du marché, toute convention de groupement de commandes découlant de ces montants.

ASSURANCE

- Passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant ;
- Prendre toute décision en matière de passation, d'exécution de règlement des marchés publics d'assurances et leurs avenants.

FINANCES

- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la communauté de communes ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Décider des cessions de biens mobiliers inférieures à 5 000 € HT ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil communautaire, soit 500 000 € ;

- De demander à tout organisme financeur l'attribution des subventions, dans les conditions fixées ci-après à savoir pour tous les marchés de travaux, de services et de fournitures qui entrent dans le cadre de présente délégation.

JURIDIQUE

- Intenter au nom de la communauté, les actions en justice ou de défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants : tant en demande qu'en défense devant toute juridiction, y compris pénales, et pour toute action quelle que soit sa nature en se faisant assister du conseil de son choix (assignation, appel en garantie, dépôt de plainte, constitution en partie civile, citation directe, référé, action conservatoire, décision de désistement, etc), et de transiger avec des tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux dans la limite de 20 000 € TTC. ;
- De signer toutes autres conventions de partenariat pour lesquelles, il n'y a pas d'enjeux financiers.

URBANISME

- De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatif à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement et de travaux sur le territoire de la CC4V ;
- Conclure et signer des conventions de servitude avec des entreprises de réseaux telles que EDF-GRDF – SUEZ ;

RESSOURCES HUMAINES

- Déterminer le montant de gratification d'un stagiaire ;
- Autoriser la conclusion de conventions de formations avec d'autres collectivités pour l'organisation de sessions de formation dispensées par le CNFPT ou tout autre organisme de formation.

PRÉVOIR qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions seront prises par son suppléant.

RAPPELER que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.

PRÉCISER que le Président pourra subdéléguer ses délégations aux Vice-Président(e)s par arrêté de délégation de fonction et de signature,

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

J. Création des commissions thématiques intercommunales (Délibération n°2020/07/10)

M. LARCHERON précise que la constitution des commissions s'effectuera en septembre lors du prochain conseil communautaire.

Afin de travailler efficacement, au vu du respect de la représentation équitable des communes, les commissions seront composées **au maximum de 12 membres + le/la Vice-Président(e) de la commission + Président de la CC4V**. 12 membres pourront ainsi se porter candidats : les délégués titulaires et suppléants, mais aussi les conseillers municipaux non communautaires, dans les limites définies ci-dessous. En cas d'absence du titulaire, le suppléant sera appelé à siéger à cette commission. Aussi, il est proposé de retenir la composition suivante pour chaque commission, suivant la représentation des élus par représentation proportionnelle des communes, au vu de leur population :

	Conseillers communautaires (Titulaires, suppléants)	Conseillers municipaux (Non communautaires)
Population communale < 1 000 habitants	1	1
Population communale de 1 000 à 3 000 habitants	2	2
Population communale > 3 000 habitants	3	3

Les commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux. En effet, dans les communes, il y a des élus ayant des compétences (et n'étant pas conseiller communautaire), ils sont les bienvenus dans les commissions afin d'apporter leurs expériences dans certains domaines.

Suite à la question de M. BERTHAUD, M. LARCHERON précise que les conseillers municipaux s'ajoutent aux 12 membres de la commission. Il ne s'agit pas d'avoir un représentant de chaque commune dans toutes les commissions. Dans le mandat précédent, le nombre maximum était déjà fixé à 12. S'il y a des difficultés à établir les commissions, il sera possible de reprendre une délibération modificative. Des échanges auront lieu lors du prochain conseil communautaire en fonction du nombre de personnes par commission.

Un mail sera adressé aux communes. Chaque commune devra se concerter et nous faire remonter les élus qui souhaitent siéger dans ces commissions (pas besoin de délibération) le plus rapidement possible.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

CRÉER 11 commissions thématiques intercommunales suivantes :

- La commission Actions Sociales ;
- La commission Développement Economique ;
- La commission Finances ;
- La commission Environnement, mobilité, transition écologique ;
- La commission Communication, Culture, Tourisme, Patrimoine ;
- La commission Travaux, Bâtiments ;
- La commission Aménagement de l'espace, Urbanisme ;
- La commission Travaux, Voiries, Réseaux ;
- La commission Actions Jeunesse ;
- La commission Eau et Assainissement ;
- La commission Actions sportives.

PRÉCISER que les membres seront désignés en septembre, lors d'un prochain conseil communautaire, une fois les candidatures remises à la CC4V et que ces commissions seront formées de la manière suivante :

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

K. Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers le bureau communautaire (Délibération n°2020/07/11)

M. LARCHERON indique que les conseils communautaires sont composés de nombreuses délibérations relativement fastidieuses. Il souhaiterait que, pour les dossiers urgents, le bureau communautaire puisse délibérer.

A noter que le bureau est composé des Vice-Présidents et de tous les Maires, soit 24, ce qui représente près de la moitié des conseillers communautaires. M. LARCHERON propose de donner des pouvoirs au bureau communautaire afin de délibérer

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

CHARGER le bureau, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

MARCHES PUBLICS

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres, des appels d'offres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et par catégories suivantes :

- **Les marchés de travaux** d'un montant supérieur à 200 000 € jusqu'à 700 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;
 - **Les marchés de fournitures** d'un montant supérieur à 200 000 € jusqu'à 700 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;
 - **Les marchés de services** (dont les études et prestations intellectuelles, de maîtrise d'œuvre) d'un montant supérieur à 90 000 € HT et jusqu'à 200 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants.
- De signer, en cas de besoin du marché, toute convention de groupement de commandes découlant de ces montants.

FINANCES

- Procéder, dans les limites fixées par le Conseil de Communauté, :
 - La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L.222-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les montants seront fixés chaque année, en fonction des besoins budgétaires ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers au-delà de 4 600 € et jusqu'à 100 000 € HT ;
- Décider des cessions de biens mobiliers supérieures à 5 000 € HT et jusqu'à 100 000 € HT ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil communautaire, soit 1 500 000 € ;
- De demander à tout organisme financeur l'attribution des subventions, dans les conditions fixées ci-après à savoir pour tous les marchés de travaux, de services et de fournitures qui entrent dans le cadre de présente délégation ;
- De procéder aux admissions en non-valeur d'un montant inférieur à 5 000 € et dans la limite des crédits ouverts au BP ;
- Conclure les conventions avec les organismes divers pour le financement des services de la CC4V (contrats avec la CAF, ...) à l'exclusion du contrat avec le département et du CRST ;
- De fixer les tarifs des produits vendus à l'Office de tourisme.

PATRIMOINE-DOMANIALITÉ

- Décider de toute acquisition, cession et échange immobilier conforme à l'évaluation des services fiscaux et d'un montant inférieur ou égal à 200 000 € HT, et d'approuver les conditions de rémunération des intermédiaires.

JURIDIQUE

- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux au-delà de 20 000 € TTC. ;
- Etablir les règlements intérieurs de fonctionnement des structures de la CC4V (enfance jeunesse, bâtiments sportifs, culturels et tout autre bâtiment),

RAPPELER que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

Conformément aux articles L. 1414-2, L. 1411-5, L. 2121-22-21, L. 5211-1 et L. 5711-1 du CGCT, il a été décidé de procéder aux élections des représentants de la CC4V au sein de la commission d'Appel d'Offres.

L. Désignation de représentants – Désignation des conseillers communautaires au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) (Délibération n°2020/07/12)

M. LARCHERON qu'il faut créer une CAO pour la durée du mandat. Il a procédé à l'appel à candidatures. Il est précisé que la CAO vaudra également MAPA (Marché À Procédure Adaptée).

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

CRÉER une commission d'appel d'offres à titre permanent, pour la durée du mandat.

PROCLAMER les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offre , après avoir appelé les candidatures:

Président de la CAO : M. Gérard LARCHERON, Président de la CC4V de droit

Membres titulaires (5)	Membres suppléant(e)s (5)
M. Daniel CONSTANT (Corbeilles)	M. Joël LELIEVRE (Corbeilles)
Mme Evelyne LEFEUVRE (Fontenay)	M. Jean-Louis VERCRUYSEN (Chevry)
M. Pascal DROUIN (Girolles)	Mme Muriel CHAUVOT (Ferrières)
M. Rémi DURAND (Gondreville)	M. Joël FACY (Mignerette)
M. Pascal DE TEMMERMAN (Nargis)	M. Michel HARANG (Préfontaines)

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

M. Désignation des conseillers communautaires au sein des organismes extérieurs (Délibération n°2020/07/13)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de désigner en tant que représentants de la CC4V au sein de :

	Nbre de conseillers	Désignation des représentants
SERVICE D'AIDE À DOMICILE (ADAPAGE)	1	Mme Sophie VRAI (Dordives)
MAISON DE RETRAITE DORDIVES	3	Mme Sophie VRAI (Dordives) M. Gérard LARCHERON (Ferrières) Mme Evelyne LEFEUVRE (Fontenay)
MISSION LOCALE DU MONTARGOIS ET DU GIENNOIS	1	M. Rémi DURAND (Gondreville)
GÂTINAIS EMPLOI	1 (acte volontaire et bénévole)	Mme Evelyne LEFEUVRE (Fontenay)
COLLÈGE (représentant de la CC4V au Conseil d'administration)	1	M. Guy DUSOULIER (Dordives)

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

N. Désignation des conseillers communautaires au sein de l'EPFLI Foncier Cœur de France (Délibération n°2020/07/14)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

DÉSIGNER pour siéger à l'EPFLI Foncier Cœur de France (Assemblées Générales, Conseil d'Administration) :

- Un représentant titulaire : Gérard LARCHERON ;
- Un représentant suppléant : M. Jean BERTHAUD.

AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

PRÉCISER que la présente délibération sera notifiée et transmise à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

O. Désignation des conseillers communautaires au sein du Syndicat Mixte Intercommunal Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) (Délibération n°2020/07/15)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

DÉSIGNER des délégués (5 titulaires et 5 suppléants) au sein du SMIRTOM :

Membres titulaires (5)	Membres suppléants (5)
M. Jean-Luc D'HAEGER (Bignon)	M. Jean-Louis VERCRUYSEN (Chevry)
M. Jean BERTHAUD (Dordives)	Mme Françoise BERNARD (Corbeilles)
M. Gérard LARCHERON (Ferrières)	M. Didier GIBault (Courtempierre)
M. Michel HARANG (Préfontaines)	M. Daniel FRISCH (Dordives)
Mme Céline GADOIS (Sceaux)	M. Pascal DE TEMMERMAN (Nargis)

AUTORISER M. le Président, Gérard LARCHERON, à signer tous documents s'y rapportant.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

P. Désignation des conseillers communautaires au sein du PETR (Délibération n°2020/07/16)

M. NERAUD précise que le PETR a 4 adhérents = 4 EPCI qui sont :

- La CC4V ;
- La 3CBO (Communauté de Communes Cléry, Betz et Ouanne) ;
- La CCFG (Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais) ;
- L'AME (Agglomération Montargoise et Rives du Loing).

Les 3 communautés de communes constituaient précédemment le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais, auquel s'est rajoutée l'AME. L'assemblée générale est composée de 68 membres dont 35 au titre des CC et 33 pour l'AME. Le bureau est composé de membres répartis équitablement entre les CC et l'AME.

Mme WOEHLÉ se désiste car le nombre de sièges est limité à 9.

Le Conseil de Communauté a décidé, à la majorité, de :

DÉSIGNER en qualité de délégués titulaires pour siéger au Comité Syndical du PETR Gâtinais montargois, à raison d'un délégué par strate de population de 2 000 habitants, conformément à l'article 7 des statuts du PETR Gâtinais montargois, soit 9 sièges pour la CC4V.

Membres titulaires
Mme Françoise BERNARD (Corbeilles)
M. Jean BERTHAUD (Dordives)
Mme Angélique LEROY (Dordives)
M. Gérard LARCHERON (Ferrières)
M. Frédéric NÉRAUD (Ferrières)
M. Joël FACy (Mignerette)
Mme Hélène DHAMS (Nargis)
Mme Céline GADOIS (Sceaux)
Mme Chantal LAMIGE-ROCHE (Villevoques)

MANDATER M. le Président à effet de prendre toute disposition et de signer tout document en vue de la bonne exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **MAJORITÉ**

Contre : **Mme Françoise WOEHLÉ**

Abstention :

Q. Désignation des conseillers communautaires au sein de Loiret Numérique (Délibération n°2020/07/17)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

DÉSIGNER des délégués (1 titulaire et 1 suppléant) au sein de Loiret Numérique :

Membre titulaire	Membre suppléant
M. Gérard LARCHERON (Ferrières)	M. Rémi DURAND (Gondreville)

AUTORISER M. le Président, Gérard LARCHERON, à signer tous documents s'y rapportant.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

R. Désignation des conseillers communautaires au sein du GIP Recia (Délibération n°2020/07/18)

Pour information, le GIP Recia est un groupement d'intérêt public de la Région Centre Interactive associé à l'Etat, la Région Centre Val-de-Loire, des universités et d'associations de collectivités locales. Il contribue à l'aménagement numérique du territoire et au développement des Techniques d'Information et des Communications.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

DÉSIGNER des délégués (1 titulaire et 1 suppléant) au sein du GIP Recia :

Membre titulaire	Membre suppléant
Mme Nadia MARTIN (Fontenay)	Mme Nadia DERRADJI (Ferrières)

AUTORISER M. le Président, Gérard LARCHERON, à signer tous documents s'y rapportant.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

S. Désignation des conseillers communautaires au sein de l'EPAGE du Bassin du Loing (Délibération n°2020/07/19)

Pour information, l'EPAGE du Bassin Versant du Loing est un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux, créé au 1^{er} janvier 2019 suite à la dissolution du SIVLO et du Syndicat du Fusain. La CC4V a adhéré au syndicat suite à la prise de la compétence GEMAPI (Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques, Prévention des Inondations). Suite aux inondations du printemps 2016, un PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations) est en cours d'élaboration.

Les communes doivent délibérer pour désigner des représentants au sein des comités de bassin.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

DÉSIGNER des délégués (2 titulaires et 2 suppléants) au sein de l'EPAGE du bassin du Loing :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Daniel FRISCH (Dordives)	M. Jean-Louis VERCRUYSEN (Chevry)
M. Joël FACY (Mignerette)	M. Joël LELIEVRE (Corbeilles)

AUTORISER M. le Président, Gérard LARCHERON, à signer tous documents s'y rapportant.

Décision du Conseil de Communauté :
Pour : **UNANIMITE**
Contre :
Abstention :

T. Désignation des conseillers communautaires au sein du syndicat mixte de gestion de la fourrière animale du Loiret (Délibération n°2020/07/20)

M. LARCHERON précise qu'il y a une réunion par an.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

DÉSIGNER des délégués (2 titulaires et 2 suppléants) au sein du syndicat mixte de gestion de la fourrière animale du Loiret :

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Sophie VRAI (Dordives)	M. Michel HARANG (Préfontaines)
M. Jacques DUCHEMIN (Ferrières)	Mme Céline GADOIS (Sceaux)

AUTORISER M. le Président, Gérard LARCHERON, à signer tous documents s'y rapportant.

Décision du Conseil de Communauté :
Pour : **UNANIMITE**
Contre :
Abstention :

U. Désignation de représentants – Désignation d'un conseiller communautaire au sein du CNAS (Délibération n°2020/07/21)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

DECIDER de nommer M. Alain BEAUNIER, Conseiller Communautaire, au collège des élus, afin de représenter la Communauté de Communes des Quatre Vallées au sein du C.N.A.S. (Centre Nationale d'Action Sociale).

AUTORISER M. le Président, Gérard LARCHERON, à signer tous documents s'y rapportant.

Décision du Conseil de Communauté :
Pour : **UNANIMITE**
Contre :
Abstention :

V. Création d'une commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (Délibération n°2020/07/22)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

CRÉER une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;

DÉTERMINER la composition de la CLECT comme suit, à la majorité des deux tiers : elle comprendrait 19 membres dont un titulaire et un suppléant par commune désignés par les communes, et que le Président de la CC4V sera membre de droit avec voix consultative (sans toutefois représenter la commune dont il est issu).

AUTORISER M. le Président, Gérard LARCHERON, à signer toute pièce relative à l'exécution de cette délibération.

Décision du Conseil de Communauté : création = majorité absolue et composition : majorité des 2/3 (présents et pouvoirs)
Pour : **UNANIMITE création et majorité des 2/3 composition**
Contre :
Abstention :

W. Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) – Création et désignation des représentants
(Délibération n°2020/07/23)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

CRÉER une commission intercommunale des impôts directs, à compter du 10 juillet 2020, pour la durée du mandat, dont les commissaires seront désignés, en nombre égal de titulaires (de droit le Président, 10) et de suppléants (10), par le directeur départemental de la DGFIP.

CONSULTER les communes membres afin qu'elles proposent leurs commissaires : 20 titulaires et 20 suppléants : 1 titulaire et 1 suppléant par commune + 1 titulaire et 1 suppléant pour la commune de Ferrières ((par représentation proportionnelle CFE) – validé par les fiscaux), ces commissaires sont des élu(e)s ayant une attache fiscale sur le territoire de la CC4V, puis le conseil de communauté fera remonter la liste des commissaires au directeur départemental des finances publiques chargé de les désigner dans la limite de 10 titulaires et de 10 suppléants.

DEMANDER aux communes de désigner le plus rapidement possible ces commissaires.

AUTORISER M. le Président, Gérard LARCHERON, à signer tous documents nécessaires à la mise en place ou au fonctionnement de cette commission.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

X. Délégation du Droit de Prémption Urbain de la CC4V aux communes (Délibération n°2020/07/24)

M. LARCHERON indique qu'il est indispensable de redonner aux communes le droit de prémption sur leur territoire.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

DECIDER de déléguer aux communes concernées l'exercice du droit de prémption urbain dans les zones de son territoire communal, hormis pour toutes les compétences de la CC4V, de la compétence développement économique dans les zones d'activités existantes et la future zone d'activités Eco-parc de Ferrières en Gâtinais.

MAINTENIR à l'identique les conditions respectives instituées initialement par l'organe délibérant de chacune des communes.

DIRE que la présente délibération sera affichée pendant un délai d'un mois et sera publiée dans deux journaux diffusés dans le département, et sera transmise sans délai au directeur départemental des finances publiques, au conseil supérieur du notariat, à la chambre départementale des notaires, au barreau constitué près le tribunal de grande instance d'Orléans, au greffier du tribunal de grande instance d'Orléans, aux communes concernées.

AUTORISER le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

2. EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

A. Piscines de Corbeilles et Ferrières pour l'année 2020-2021 : Tarifs de participation des communes et syndicats extérieurs à la CC4V dans le cadre scolaire à compter de septembre 2020 (Délibération n°2020/07/25)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

VALIDER le tarif de 200 € par créneau d'une heure à compter de septembre 2020.

AUTORISER le Président à signer la convention relative à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

B. Piscines de Corbeilles et Ferrières pour l'année 2020-2021 : Convention d'autorisation temporaire d'occupation auprès des associations et vote des redevances en découlant (Délibération n°2020/07/26)

M. LARCHERON précise qu'il est proposé de reconduire les tarifs votés précédemment (2019/2020).

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

VOTER les nouveaux tarifs des redevances d'occupation des piscines de Ferrières et Corbeilles pour l'année 2020-2021 :

Aquagym :

✚ 2 450 € par créneau d'occupation d'une heure d'utilisation (bassin + vestiaires + sanitaires et le tarif inclut le coût des entrées).

Perfectionnement-Apprentissage adulte :

✚ 1 565 € par créneau d'occupation d'une heure d'utilisation (bassin + vestiaires + sanitaires et le tarif inclut le coût des entrées).

Bébés-nageurs :

✚ 1 360 € forfaitaire sur la base de 10 bébés nageurs, d'une heure d'utilisation (bassin + vestiaires + sanitaires et le tarif inclut le coût des entrées).

Aquabike :

✚ 1 370 € par créneau d'occupation d'une demi-heure d'utilisation (bassin + vestiaires + sanitaires et le tarif inclut le coût des entrées).

Natations adultes :

✚ 1 565 € par an et créneau d'occupation d'une heure d'utilisation (bassin + vestiaires + sanitaires).

FACTURER ces occupations de piscine, selon le barème ci-avant détaillé, aux structures concernées.

SIGNER les conventions en découlant et tout document relatif à cette affaire.

METTRE en place toute procédure relative à l'encaissement des loyers.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

3. CULTURE

A. Conservatoire de Musique de Montargis : Vote des tarifs 2020-2021 (Délibération n°2020/07/27)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

APPROUVER les tarifs pour le conservatoire de musique 2020-2021.

AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

PRECISER que les crédits sont inscrits au BP 2020.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

B. Délégation du Conseil Communautaire au Président pour le marché de travaux d'extension du Musée du Verre et de ses Métiers - Dordives (Délibération n°2020/07/28)

Afin de ne pas retarder l'exécution du marché et de continuer à mener à bien ces travaux, le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

DONNER délégation spécifique au Président pour ce marché de travaux jusqu'à 350 000 € HT.

AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

A. Approbation du Bilan de la Concertation préalable à la Création de la ZAC de « l'Eco-parc de Ferrières-en-Gâtinais » et de la mise à disposition du Dossier d'étude d'impact du projet (Délibération n°2020/07/29)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

PRENDRE ACTE du bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC de « l'Eco-parc de Ferrières-en-Gâtinais » et du bon déroulement de la mise à disposition du public du dossier de l'étude d'impact.

PRENDRE ACTE des discussions, remarques, observations, des questions formulées dans le cadre de la concertation.

APPROUVER les conclusions du bilan de la concertation et les préconisations formulées pour la poursuite de la mise en œuvre du projet.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

B. Approbation de la Création de la ZAC de l'Eco-parc de Ferrières-en-Gâtinais (Délibération n°2020/07/30)

M. VERCRUYSSSEN demande si l'expropriation est finalisée. M. LARCHERON lui indique qu'une DUP est en cours et que la CC4V est déjà propriétaire de 40 hectares. Sur le plan figure tout le périmètre de la zone mais il y a des échanges avec le Golf de Vaugouard et l'A 19 car il y a des retraits à respecter. Actuellement, il y a 42 ha vendus sur les 46.7 ha. La promesse de vente qui a été signée comprend environ 42 ha.

M. DURAND indique qu'il y a eu des discussions à ces propos lors des commissions économiques.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

APPROUVER le dossier de création de la ZAC « Eco-parc » de Ferrières-en-Gâtinais.

CRÉER, en conséquence, la « Zone d'Aménagement Concerté Eco-parc », à vocation d'activités économiques.

DÉLIMITER le périmètre de la ZAC « Eco-parc », portant sur une superficie d'environ 46,7 hectares, conformément au plan figurant dans le dossier de création annexé à la présente délibération.

APPROUVER le programme global prévisionnel des constructions, tel qu'exposé dans la présente délibération et figurant dans le dossier de création de la ZAC, à savoir la réalisation d'environ 235.000 m² de surface de plancher destinée à l'accueil d'activités industrielles.

DÉCIDER que les constructions et aménagements réalisés au sein de la ZAC seront exonérés de la part communale de la taxe d'aménagement, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.

AUTORISER M. le Président à mettre en œuvre toutes formalités et à signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

AUTORISER notamment le Président à prendre un arrêté de mise à jour afin d'annexer le périmètre de la ZAC « Eco-parc » au Plan Local d'Urbanisme de Ferrières-en-Gâtinais.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

C. Délégation du Conseil Communautaire au Président pour les marchés en cours - Dossier Eco-parc – Ferrières-en-Gâtinais (Délibération n°2020/07/31)

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

DONNER délégation au Président de la CC4V.

PRENDRE toutes les décisions nécessaires pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés d'études et de maîtrise d'œuvre en cours.

SIGNER toutes les pièces de ces marchés et avenants en découlant, et toutes les conventions liées aux réseaux avec les concessionnaires et toutes autres pièces nécessaires en découlant.

Le Président devra en prendre compte à chaque conseil communautaire.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

D. Dégrèvement Exceptionnel de CFE au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire (Délibération n°2020/07/32)

M. DURAND précise que cette proposition découle de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

M. LARCHERON indique que les services ont contacté la CC4V, qui ont estimé à 18 600 € le montant de la CFE impacté et pris en charge à 50 % par l'Etat. Cela permettra de donner un peu d'oxygène aux entreprises ayant souffert pendant le confinement.

Le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de :

DECIDER d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite et moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

PRECISER que ce dégrèvement « sera pris en charge à hauteur de 50 % par l'Etat »

CHARGER le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Décision du Conseil de Communauté :

Pour : **UNANIMITE**

Contre :

Abstention :

5. INFORMATIONS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A. Décisions prises en application de l'Article L.5211-10 du CGCT : Délégation au Président par le Conseil Communautaire et délégations dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire

20/14 du 27 mai 2020	Signature du contrat complémentaire avec GROUPAMA Paris Val-de-Loire (156,61 € TTC), pour l'exposition à la Maison des Métiers d'Art du 28 mai au 4 septembre 2020
20/15 du 5 juin 2020	Signature de l'avenant n°3 d'ajustement au contrat avec la SMACL concernant le marché Dommages causés à Autrui – Défense et recours (révision cotisation année 2019 – 500,61 € TTC)
20/16 du 8 juin 2020	Signature du contrat de mission avec AG STUDIO pour finaliser le projet de muséographie au musée archéologique de Sceaux-du-Gâtinais
20/17 du 8 juin 2020	Signature de l'avenant n°1 portant le montant de 435 345 € HT à 443 845 € HT, soit une augmentation de 0.0195 % pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du musée de site Aquae Segetae, sa muséographie et l'aménagement paysager du site archéologique de Sceaux-du-Gâtinais
20/18 du 24 juin 2020	Signature de l'avenant n°1 réduisant le montant de 24 942 € HT à 24 296 € HT, soit une baisse d'environ 0.0266 %, pour le lot n°3 « Charpente métallique serrurerie » de l'entreprise DUBOIS de Courtenay, pour les travaux d'extension du Musée du Verre et de ses Métiers à Dordives
20/19 du 24 juin 2020	Signature de l'avenant n°1 diminuant le montant de 11 835.80 € HT à 11 613.80 € HT, soit une baisse d'environ 0.0191 %, pour le lot n°5 « Etanchéité » de l'entreprise BORDILLON de Gien, pour les travaux d'extension du Musée du Verre et de ses Métiers à Dordives
20/20 du 22 juin 2020	Mise en vente du guide « le Routard, escapade dans le Loiret, de Montargis à Pithiviers », Edition Hachette, au prix de 4.90 € aux points de vente suivants à Ferrières (Office de Tourisme, Maison des Métiers d'Art, Bureaux CC4V), à Dordives (Musée du Verre) et Sceaux (Musée archéologique)
20/21 du 26 juin 2020	Signature d'une convention de prestation de service avec la commune de Ferrières pour la gestion des équipements culturels de la Maison des Métiers d'Art. Validation des coûts présentés par la commune de Ferrières, pour l'année 2019, pour un montant de 3 661.06 €
20/22 du 26 juin 2020	Versement du 1 ^{er} acompte relatif au PACT 2020 aux communes et associations dont les spectacles ont été confirmés et Constitution d'une réserve dans l'attente de confirmation du maintien des spectacles
20/23 du 26 juin 2020	Lancement de l'appel à projets : réalisation de la plaque de l'Espace Jean-Paul Charié
20/24 du 29 juin 2020	Signature de la convention avec Convivio CVL, basée au 13, rue de la République à Poitiers, pour repas des ALSH de Nargis (2,945 € TTC le repas)

Prévisions des réunions à venir à confirmer

M. LARCHERON informe les membres du Bureau (Vice-Présidents et Maires) qu'une réunion se déroulera le **lundi 20 juillet 2020 après-midi** (à confirmer). M. BERTHAUD précise qu'il sera absent.

Une réunion de bureau est prévue début septembre 2020.

Dès lors que les communes auront communiqué les élus volontaires, les commissions pourront être programmées courant septembre/octobre 2020.

Les Vice-Présidents sont invités à prendre contact avec les agents de la CC4V afin d'assurer la continuité des services de la CC4V.

M. DUCHEMIN (doyen), Mme VRAI (secrétaire), Mme BERNARD et M. HARANG (assesseurs) sont invités à signer le procès-verbal d'élection du Président, des Vice-Présidents et autres membres du bureau.

M. LARCHERON rappelle qu'une **CAO aura lieu le 24 août 2020** et que la convocation sera envoyée ultérieurement.

M. LARCHERON informe M. MADEC-CLEI des dispositions prises en urgence concernant la compétence Enfance-Jeunesse.

M. LARCHERON invite les conseillers communautaires à se joindre à un verre de l'amitié.

Sans autre point à l'ordre du jour, le conseil de communauté se termine à 23h45.

Le Président,

Gérard LARCHERON